



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.1/2000/25/Add.10  
19 juillet 2000

Original : FRANCAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits  
périssables et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la coordination de  
la normalisation des fruits et légumes frais  
(Quarante-sixième session, 23 - 26 mai, Genève)

RAPPORT DE LA QUARANTE-SIXIEME SESSION

Note du Secrétariat

Le présent document contient l'Exposé de la représentante de l'OCDE lors de la quarante-sixième session de la Section spécialisée.

## **EXPOSE DE L'OCDE LORS DE LA 46EME SESSION DE LA SECTION SPECIALISEE SUR LA NORMALISATION DES FRUITS ET LEGUMES FRAIS**

### **A. Révision de la Décision du Conseil**

Le 8 avril 1999, le Conseil, la plus haute instance de l'OCDE, a adopté la Décision C(99)10/FINAL qui révisé les rôles et le fonctionnement du Régime de l'OCDE pour l'Application de Normes Internationales aux Fruits et Légumes. Le Régime a donc maintenant comme objectifs principaux:

- d'encourager l'établissement d'un seul organe international d'élaboration des normes par catégories et ;
- à titre temporaire, et comme par le passé, de faciliter la mise en oeuvre et l'harmonisation des activités de normalisation internationale par catégories.

Dans le cadre du Régime, les normes adoptées par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, une fois entérinées par la Réunion Plénière, s'appliquent dans le cadre du Régime.

Par ailleurs, l'intégration de nouveaux pays au Régime a été facilitée dans la mesure où, dorénavant:

- le Régime est ouvert non seulement à tout pays membre de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, mais aussi à tout pays membre de l'Organisation Mondiale du Commerce, désireux de participer au Régime au titre de tous les produits pour lesquels existe une norme OCDE ou au titre de certains d'entre eux seulement ;
- de plus, les nouveaux pays participants ont désormais un délai de trois ans après qu'ils aient rejoint le Régime pour instituer à l'exportation un contrôle de la qualité des produits.

### **B. Programme de travail du Régime**

Lors de sa 59ème session qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2000, la Réunion Plénière du Régime a adopté son programme de travail. Celui-ci comprend deux grands types de travaux:

I. Les normes de qualité et leur interprétation

Il a été décidé de travailler à l'élaboration des brochures interprétatives des normes "pommes et poires", "agrumes", "prunes", "haricots", "tomates", "fraises", "raisin de table" et "concombres".

II. L'assurance qualité et le contrôle de la qualité

*II.1 Guides pour l'application des systèmes d'assurance qualité et de contrôle de la qualité*

II.1.1 Guides sur la mise en oeuvre du contrôle

- a) interface entre l'assurance et le contrôle de qualité et les autres systèmes de contrôle des fruits et légumes
- b) guides sur le contrôle
  - sur l'emballage
  - sur l'étiquetage
- c) guides sur les méthodes de tests objectifs et valeurs limites
  - sur la détermination de la maturité des fruits

II.1.2 Guides sur le concept de qualité

- sur la qualité interne

II.1.3 Guides sur des questions relatives à l'assurance qualité

- sur les bonnes pratiques de manipulation
- sur l'assurance qualité

*II.2 Réunions d'harmonisation*

II.2.1 Réunions des chefs de services nationaux de contrôle

II.2.2 Ateliers/Cours de formation

II.2.3 Evaluations conjointes de qualité

## **C Publications**

La brochure interprétative sur la norme Carottes et l'échelle colorimétrique du chou fleur viennent d'être publiées. D'ici à la fin de l'année, les brochures interprétatives des normes "Choux brocolis" et "Asperges" devraient également être disponibles. La publication sur les carottes, ainsi que celles sur les choux brocolis et les asperges, sont ou seront publiées à la fois sous format papier et sous format électronique. Ces publications sont en vente et disponibles auprès de la librairie de l'OCDE ainsi que sur le site internet de l'OCDE à l'adresse <http://www.oecd.org> .